



### ABONNEMENTS

	Un an	Six mois
Suisse . . . .	Fr. 6.—	Fr. 3.—
Union postale	» 12.—	» 6.—

Les abonnements étrangers se paient d'avance.

Paraissant le Mercredi et le Samedi à la Chaux-de-Fonds  
On s'abonne à tous les bureaux de poste.

### ANNONCES

suisse 20 ct., offres et demandes  
de place 10 ct. la ligne,  
étrangères 25 centimes la ligne  
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 49, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

## Projet de loi fédérale sur le travail dans les fabriques

### II. Heures du travail.

Art. 30. — Le travail d'une journée ne peut pas dépasser 10 heures, il est réduit à 9 heures la veille des dimanches.

Lorsque la journée ne cesse pas à 2 heures au plus tard et ne comprend pas une pause d'une demi-heure au moins, on accordera aux ouvriers au milieu du jour, une heure de repos au moins, à fixer conformément à l'usage local.

Dans l'exploitation n'ayant qu'une seule équipe, les pauses ne peuvent être déduites de la durée du travail que si elles sont observées simultanément et régulièrement par tous les ouvriers d'une fabrique ou d'une division de fabrique et s'il est permis aux ouvriers de quitter la place où ils travaillent.

Art. 31. — Le travail est compris entre 5 heures du matin et 8 heures du soir pendant les mois de mai, juin, juillet et août, et entre 6 heures du matin et 8 heures du soir pendant les autres mois de l'année : le travail cesse à 5 heures du soir au plus tard la veille des dimanches.

Art. 32. — Les heures de travail et les pauses sont réglées d'après l'horloge publique ; elles sont affichées dans la fabrique et notifiées à l'autorité locale.

Art. 33. — Il est interdit d'éluder la limitation de la durée du travail fixée à l'article 30, en donnant aux ouvriers de l'ouvrage à faire à domicile.

Il est interdit aux ouvriers de travailler volontairement dans la fabrique en dehors des heures de travail.

Art. 34. — Lorsque les conditions ou procédés de fabrication dans des industries déterminées ou des fabriques déterminées sont préjudiciables à la santé ou à la vie des ouvriers par suite de la durée du travail fixée à l'art. 30, celle-ci sera réduite par le Conseil fédéral selon les besoins, jusqu'à ce qu'il soit démontré que le danger qui a motivé cette réduction n'existe plus.

Art. 35. — En cas de besoin justifié, le Conseil fédéral peut autoriser les exceptions suivantes à la répartition du travail prévue aux articles 30 et 31 :

- Le déplacement du commencement et de la fin de la journée ;
- La répartition des pauses par équipe ;
- La distribution du travail journalier sur deux équipes, pendant quatre-vingts jours par année au maximum.

La durée du travail de chaque ouvrier ne peut pas, dans les cas des lettres a et b, dépasser 10 heures, la veille des dimanches 9 heures, et dans le cas de la lettre c, 8 heures ; elle est répartie de telle sorte que chaque ouvrier puisse remplir sa journée dans un espace de 11 heures consécutives.

Art. 36. — La durée normale de la journée (article 30) peut, en cas de besoin justifié et avec l'autorisation des autorités compétentes désignées à l'article 37, être prolongée de manière exceptionnelle et passagère pour des heures déterminées et pour un nombre défini d'ouvriers.

La durée du travail d'un jour ne peut être prolongée de plus de 2 heures que dans les cas de nécessité absolue.

Art. 37. — Lorsque la prolongation de la durée normale du travail ne dépasse pas dix jours, l'autorisation est demandée à l'autorité de district ou, à son défaut, à l'autorité locale ; lorsque la prolongation dépasse dix jours, l'autorisation est demandée au gouvernement cantonal qui ne l'accordera, à la fois, que pour vingt journées au plus.

Le nombre total des jours de travail, pour lesquels des autorisations sont accordées à une fabrique ou à une division de celle-ci, ne peut pas, en règle générale, dépasser 80 par année. Les demandes qui dépassent ce nombre peuvent être accordées notamment lorsque les prolongations déjà consenties n'ont trait qu'à une petite fraction du nombre des ouvriers de la fabrique ou d'une division de la fabrique.

Art. 38. — La prolongation de la durée du travail, la veille des dimanches, ne peut être accordée que :

- Avec l'autorisation de l'autorité de district ou de l'autorité locale pour deux veilles au maximum, s'il est fourni la preuve d'une cause impérieuse en dehors de l'exploitation ;
- Avec l'autorisation du gouvernement cantonal pour les fabriques d'industries désignées par le Conseil fédéral, qui, vu leurs conditions particulières d'exploitation, ont besoin de prolongation pour une plus grande durée.

Art. 39. — Le travail de nuit et le travail du dimanche ne sont autorisés qu'exceptionnellement et les ouvriers ne peuvent y être employés que s'ils y consentent de plein gré.

Art. 40. — L'autorisation exceptionnelle de travailler passagèrement la nuit ou le dimanche est demandée à l'autorité de district ou, à son défaut, à l'autorité locale, si elle ne dépasse pas la durée de six nuits ou d'un dimanche ; si elle dépasse cette durée, l'autorisation est demandée au gouvernement cantonal.

L'autorisation ne peut être accordée que pour des heures et des jours déterminés, ainsi que pour un nombre défini d'ouvriers.

La durée du travail de chaque ouvrier ne peut pas dépasser la limite de 10 heures sur 24.

Pendant la nuit, le travail sera interrompu par une pause d'une demi-heure au moins.

Art. 41. — Aux fabricants dont l'industrie exige absolument un travail continu ou périodique de nuit ou du dimanche, le Conseil fédéral

peut accorder à cet effet une autorisation permanente, lorsque le requérant justifie de cette nécessité absolue et produit un horaire indiquant la durée du travail qui incombe à chaque ouvrier.

Cette durée du travail ne peut pas, en règle générale, dépasser 8 heures sur 24 ; le Conseil fédéral peut accorder des exceptions à des fabriques déterminées.

Art. 42. — Dans les établissements qui travaillent la nuit, les ouvriers seront libres tous les dimanches pendant 24 heures au moins, qui comprendront l'intervalle de 6 heures du matin à 6 heures du soir.

Dans les établissements qui travaillent le dimanche, chaque ouvrier sera libre de la même manière, un dimanche sur deux et un jour ouvrable précédent ou suivant immédiatement le dimanche de travail.

Art. 43. — En cas de travail de nuit, le changement de l'équipe de nuit a lieu tous les 14 jours, de telle sorte que chaque ouvrier soit occupé alternativement au travail de jour et au travail de nuit.

Le Conseil fédéral peut accorder des exceptions à des fabriques déterminées.

Art. 44. — Les heures de repos prescrites pour le travail de nuit et le travail du dimanche sont consécutives.

Les pauses ne peuvent être déduites de la durée du travail que s'il est permis aux ouvriers de quitter la place où ils travaillent.

Art. 45. — Les cantons peuvent fixer 8 jours de fête par année, qui, au sens de cette loi, sont assimilés aux dimanches.

Les jours de fête religieuse ne peuvent être déclarés obligatoires que pour les membres des confessions qui les chôment.

L'ouvrier, qui veut chômer d'autres fêtes religieuses que celles qui sont fixées par le canton, doit en avertir à temps le fabricant ou son représentant.

Art. 46. — Les dispositions sur les heures du travail ne s'appliquent pas aux ouvrages accessoires qui doivent précéder ou suivre le travail de fabrication proprement dit.

Le Conseil fédéral désigne les travaux auxquels cet article est applicable et édicte les prescriptions nécessaires à la protection des ouvriers, en particulier sur le nombre des heures de repos.

Art. 47. — Les autorisations sont demandées par écrit et accordées par écrit. Il ne peut être perçu pour les autorisations d'autre taxe qu'un modique émolument.

Les autorisations sont, pendant leur durée de validité, affichées dans la fabrique dans toute leur teneur, avec l'horaire approuvé.

Art. 48. — Lorsqu'une autorisation, qui est de la compétence de l'autorité de district ou de l'autorité locale doit être renouvelée immédiatement,

ou lorsqu'elle est requise plusieurs fois à de courts intervalles, la demande est adressée par l'autorité subalterne au gouvernement cantonal.

Art. 49. — Les autorités de district et les autorités locales sont tenues de porter immédiatement à la connaissance du gouvernement cantonal les autorisations qu'elles accordent.

Les autorisations accordées par l'autorité cantonale, l'autorité de district ou l'autorité locale, sont communiquées immédiatement à l'inspecteur fédéral des fabriques.

Art. 50. — Toute autorisation peut, en cas d'emploi abusif ou en cas de changement des conditions de fabrication, être retirée ou modifiée.

Art. 51. — Lorsque, par suite d'un cas de nécessité absolue dans son exploitation ou dans celle d'un commettant, un fabricant est obligé de déplacer la durée du travail en dehors des heures légales, sans avoir pu, au préalable, en requérir l'autorisation, il doit présenter et motiver sa demande le jour suivant au plus tard.

(A suivre.)

### Vente d'une fabrique anglaise

Nous avons récemment annoncé la mise en vente d'une importante fabrique d'horlogerie anglaise.

Le 21 juin passé, la manufacture d'horlogerie Lancashire Watch Co, à Prescott (Angleterre) a été mise aux enchères publiques. On ne sait encore ce qu'il adviendra de cette usine. Mais au dernier moment, on a tenté de créer une nouvelle société au capital de deux millions et demi de francs. Cette société fait appel à tous les détaillants du Royaume-Uni pour la souscription d'actions.

### La réclame il y a 2000 ans

On s'extasie devant les inventions ingénieuses ou audacieuses de la publicité moderne, américaine surtout. Les anciens, qui passent pour n'avoir point aimé l'outrance, ont pratiqué avant nous l'art de la réclame.

On a découvert, en effet, dans les rues de Pompéï, les inscriptions les plus variées pour attirer le public dans les bons endroits; celle-ci, par exemple:

*Si vis potare nectare melius  
Ad Hirtium Pansam*

*Festivissimum omnium cauponum matura.*

Ce qui, traduit en français, signifie exactement: «Si vous voulez boire mieux que du nectar, courez vite chez Hirtius Pansa, le plus joyeux de tous les taverniers.» Comme cette annonce, malgré ses deux mille ans, reste jeune et souriante! On croit voir encore Pansa, très pansu, buvant son fonds avec sa clientèle.

### Société suisse des commerçants

L'assemblée des délégués de la Société suisse des commerçants, à laquelle assistaient 168 délégués, représentant 63 sections et qui a eu lieu dimanche à Lugano, a adopté les comptes et le rapport annuel. Le nombre des membres du comité central a été porté à 15. La prochaine assemblée aura lieu en 1911, à Arbon.

### Fête suisse de sténographie

Les sténographes Aimé-Parisiens viennent d'avoir leur 16<sup>me</sup> fête centrale et leurs concours à Bienne, les 24, 25 et 26 juin. Deux cent cinquante membres de l'Union sténographique suisse s'étaient donné rendez-vous.

Voici les premiers résultats des concours:

Professorat: Kramer Ed., Bienne, avec la note très bien; Curtin Violette, Vevey, avec la note bien.

Vitesse de 170 mots: Elie Louis, Genève.

Vitesse de 160 mots: Béguin Armand, Neuchâtel.

Vitesse de 140 mots: Jaquet Marguerite, Neuchâtel.

Vitesse de 130 mots: Tercier Jeanne, Neuchâtel; Plançon René, Besançon; Monesi Gaston, Genève.

Vitesse de 120 mots: Von Känel Ch., Chaux-de-Fonds; Blanchon Madeleine, Besançon; Gri-vaz Caroline, Lausanne; Jaquet Lucie, Neuchâtel; Morgenthaler Alice, Chaux-de-Fonds; Béguin Berthe, Neuchâtel; Liengme Alice, Saint-Imier.

Dactylographie: Kramer Edmond, Bienne, 57 mots. Savoie Henri, Chaux-de-Fonds, 55 mots. Plançon René, Besançon, 51. Gindrat Constance, Bienne, 43. Bandelier P., Bienne, 42. Tissot Jeanne, Vevey, 39; Zeller Louis, Neuchâtel, 38. Schwitzguébel James, Bienne, 37. Montandon Ami, Reconvilier, 35. Py Germaine, Bienne, 34. Excoffier Charles, Genève, 32. Gozel Clara, Lutry, 30. Rosselet Georges, Bienne, 28. Wutrich E., Courfaivre, 27. Monnier Berthe, Locle, 24. Schindler Georges, Bienne, 23.

### Agitation socialiste, grève, action directe

Nous voici en pleine agitation gréviste! Les plâtriers-peintres de Berne, qui sont en grève depuis trois semaines, ont boycotté la place de Berne. Ils ont placé des postes d'observation dans tous les endroits où ils supposaient la présence de suspects. Et l'inévitable spectacle des bagarres et des attaques en pleine rue s'est renouvelé, comme toujours!

Un fait nouveau, dit le *Démocrate*, s'est produit au Rabbenthal. Un patron étant venu voir ses ouvriers occupés à réparer une villa, a trouvé les abords du bâtiment cernés par de nombreux grévistes. Comme ces derniers avaient une attitude menaçante et allaient sans doute faire un mauvais parti aux ouvriers sur le point de quitter le travail, le patron crut devoir se rendre à l'hôpital Victoria afin de prévenir téléphoniquement la police. Mais en chemin, il fut assailli par trois grévistes, qui le rouèrent de coups.

Tout commentaire serait superflu. Les patrons et une bonne partie du public réclament l'application immédiate de la loi sur les grèves. Mais les ouvriers et leurs chefs socialistes se récrient de la belle manière; ils affirment que les plâtriers-peintres qui ont quitté le travail ne sont pas des grévistes, mais des victimes du lock-out prononcé par les patrons. En conséquence, la loi sur les grèves n'est pas applicable en l'occurrence. Au surplus, tous les excès dont les patrons accusent les ouvriers sont illusoire et si d'aventure un patron a eu les reins frottés un peu vigoureusement, c'est qu'il l'a bien voulu!

Voilà qui n'est déjà pas trop mal! Mais voici qui est mieux! Les ouvriers menuisiers constatant que les grèves répétées ne tournaient pas à leur avantage, ont décidé d'avoir recours à l'action directe, afin d'obtenir une diminution des heures de travail. A cet effet, ils ont choisi comme champ d'expérience une des plus importantes maisons de Berne, la fabrique de meubles Küenzi & Gyger, et lui ont adressé l'ultimatum ci-après: «Nous vous informons que nous avons décidé qu'à partir du 20 juin, la journée de travail sera de neuf heures». Les ouvriers de la maison sus-nommée reconnaissent qu'ils n'ont aucun motif de plainte, mais qu'ils ont dû se soumettre à la pression du syndicat ouvrier. Tous ont quitté le travail sauf trois.

A cette provocation, les maîtres menuisiers se sont immédiatement déclarés solidaires de leurs collègues et ils ont avisé aux mesures propres à parer l'attaque inconsidérée des meneurs socialistes, fomenteurs de troubles.

Nous doutons que de pareils procédés rencontrent beaucoup de sympathie dans le public. Il arrivera un moment où les indifférents finiront par ouvrir les yeux, tout comme à Winterthur!

### Syndicats assimilés aux trusts

Le président Taft a encore fait triompher son opinion en persuadant au Congrès de rejeter la législation en vertu de laquelle les syndicats ouvriers ne tomberaient pas sous le coup de la loi Sherman, qui régleme les trusts.

## Liste des dessins et modèles

### Depôts.

N° 48169, 3 juin 1910, 2 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Outil aux douzièmes, de précision. *Ernest Schütz*, La Chaux-de-Fonds (Suisse.)

N° 48182, 28 mai 1910, 8 h. p. — Ouvert. — 2 dessins. — Couverture pour cartons d'emballage; affiche-réclame. — Comptoir général de vente de la montre Roskopf Société anonyme *Vve Ch.-Léon Schmid & Cie*, La Chaux-de-Fonds (Suisse.)

N° 48187, 4 juin 1910, 8 h. p. — Ouvert. — 2 modèles. — Mouvements de montres. — Orion Watch Co, *Brandt & Hofmann*, Bienne (Suisse.)

N° 48194, 10 juin 1910, 6 1/2 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Dispositif d'attache aux boîtes de montres-bracelets. — *Georges Favre-Jacot & Cie*, Le Locle (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

N° 48195, 10 juin 1910, 7 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Boîte de montre triangulaire. — *Tempor Watch Mfg. Co (S. A.)*, Genève (Suisse.)

N° 48200, 10 juin 1910, 10 h. p. — Ouvert. — Burin et refouloir pour machine à sertir. — *E. Meyer-Tièche*, Bienne (Suisse.)

N° 48202, 11 juin 1910, 12 h. m. — Ouvert. — 4 modèles. — Pied à coulisse et becs de pied à coulisse. — *Ph. Wolf*, Fabrique Auréole, La Chaux-de-Fonds (Suisse.)

N° 48206, 11 juin 1910, 8 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Monture de broche. — *Holy frères*, St-Imier (Suisse.)

N° 48209, 11 juin 1910, 8 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Bras de machine parlante avec arrêt automatique. — *Hermann Thorens*, St-Croix (Suisse.)

### Modifications.

N° 13253, 23 mai 1906, 6 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Etui de montre pour présenter la montre de profil et à plat. — *Samuel Schweizer*, Le Locle (Suisse). — Transmission selon déclaration du 3 juin 1910, en faveur de *Schweizer & Schöpf*, Le Locle (Suisse); enregistrement du 4 juin 1910.

### Prolongations.

N° 41978, 10 avril 1905, 8 h. p. — (II<sup>e</sup> période 1910-1915). — 1 modèle. — Machine à polir les pièces d'acier. — *Bréguet frères & Cie*, Le Locle (Suisse); enregistrement du 7 juin 1910.

N° 41982, 13 avril 1905, 3 h. p. — (II<sup>e</sup> période 1910-1915). — 4 modèles. — Renvois pour machines. — *Bréguet frères & Cie*, Le Locle (Suisse); enregistrement du 11 juin 1910.

N° 42003, 18 avril 1905, 10 1/2 h. a. — (II<sup>e</sup> période 1910-1915). — 1 modèle. — Calibre pour montre. — *Jeanneret-Droz*, Manufacture «Junior», St-Imier (Suisse). Mandataire: Alois Brandt, Berne; enregistrement du 7 juin 1910.

N° 42568, 17 octobre 1905, 8 h. p. — (II<sup>e</sup> période 1910-1915). — 1 modèle. — Mouvement de montres. — *Ditisheim & Cie*, Fabrique «Vulcan», La Chaux-de-Fonds (Suisse); enregistrement du 3 juin 1910.

### Radiations.

N° 41926, 1<sup>er</sup> avril 1905. — 2 modèles. — Calibres de montres.

N° 41932, 3 avril 1905. — 12 modèles. — Calibres de montres, verres et savonnets, toutes grandeurs.

N° 41933, 4 avril 1905. — 2 modèles. — Machine à polir les arbres et tiges, machine à faire les crochets d'arbres de barillets.

N° 41935, 1<sup>er</sup> avril 1905. — 1 modèle. — Lunettes avec loupe pour un œil.

N° 41936, 1<sup>er</sup> avril 1905. — 1 modèle. — Lunettes avec loupe pour deux yeux.

N° 41937, 1<sup>er</sup> avril 1905. — 6 modèles. — Fonds et carrures de boîtes de montres.

N° 41938, 1<sup>er</sup> avril 1905. — 2 modèles. — Cadrons pour montres sans aiguilles.

N° 41941, 5 avril 1905. — 1 modèle. — Montre.

N° 41943, 5 avril 1905. — 2 modèles. — Calibres de montres.

N° 11945. 6 avril 1905. — 4 modèles. — Fond de boîte de montre décoré, bijouterie, joaillerie et médaille.  
 N° 11947. 6 avril 1905. — 1 modèle. — Cuvettes de montres décorées.  
 N° 11949. 7 avril 1905. — 1 modèle. — Cadrans de montres.  
 N° 11953. 7 avril 1905. — 1 modèle. — Gramophone enregistreur.

N° 11954. 7 avril 1905. — 1 modèle. — Mécanismes pour jouets s'adaptant sur calibres de montres, objets d'orfèvrerie ou seul.  
 N° 11955. 7 avril 1905. — 1 modèle. — Calibres de montres de poche.  
 N° 11960. 8 avril 1905. — 1 dessin. — Cadran pour jouet qui peut s'adapter sur montres ou sur orfèvrerie ou seul.  
 N° 11987. 15 avril 1905. — 1 modèle. — Machine à tarauder à deux arbres.

**IMPORTATION ET EXPORTATION D'HORLOGERIE**  
*pendant le 1er trimestre 1910*

Métaux, orfèvrerie et bijouterie	Importation		Quantité importée dans la même période 1909	Exportation		Quantité exportée dans la même période 1909
	Quantité	Valeur		Quantité	Valeur	
Or non ouvré . . . . . kg netto	4,055	13,973,530	2,220	258	886,042	488
Argent non ouvré . . . . .	23,080	2,042,580	17,503	3,487	304,928	5,677
Or monnayé . . . . .	494	1,527,750	2,380	2,240	6,944,186	1,298
Argent monnayé . . . . .	25,379	5,075,601	16,188	8,473	1,694,575	8,184
Orfèvrerie et argenterie . . . . .	2,116	507,772	1,778	310	86,176	221
Bijouterie vraie . . . . .	1,254	861,812	1,246	768	2,338,850	655
Bijouterie fausse . . . . .	210	536,870	200	2	14,951	2
<b>Horloges et montres</b>						
Boîtes de montres, finies, nickel, etc.	27,545	110,208	25,460	507,267	643,052	305,421
— — — argent	1,152	8,711	401	64,027	324,568	46,599
— — — or . . . . .	166	6,735	238	15,346	666,779	14,850
Montres nickel, etc. . . . .	2,055	14,701	1,973	1,217,054	6,494,597	956,246
— argent . . . . .	178	3,066	81	585,817	6,991,328	516,727
— or . . . . .	54	3,930	199	175,074	10,049,944	137,011
Chronogr., montres à répétit., etc.	32	593	6	7,089	560,504	4,072
<b>Total . . . . .</b>	<b>31,182</b>	<b>147,944</b>	<b>28,358</b>	<b>2,571,674</b>	<b>25,730,772</b>	<b>1,980,926</b>
Pièces détachées finies . q netto	47	308,336	20	295	1,636,443	818
Boîtes à musique, finies . . . . .	92	34,982	97	204	174,401	173
<b>Verre</b>						
Verre à vitres, de coul. naturelle	14,670	335,650	11,275	—	—	—
Verrerie de verre mi-blanc . . . . .	1,847	53,563	2,211	16	531	26
— — — incolore . . . . .	4,514	226,061	4,179	91	10,248	75
— polie, gravée, etc. . . . .	1,699	241,238	1,561	32	15,928	18

Observations : 1° Où l'exportation dépasse l'importation, les chiffres sont imprimés en caractères gras. — 2° Les valeurs ne sont communiquées que trimestriellement. — 3° Une comparaison avec les résultats de l'année écoulée n'est possible que pour les rubriques comprenant dans le nouveau tarif les mêmes articles que dans l'ancien.

**AVIS**

Nous prions ceux de nos abonnés dont l'abonnement finit le 30 juin 1910, de réserver bon accueil au remboursement que nous prenons sur eux, de l'abonnement du 2<sup>me</sup> semestre 1910, de la « Fédération horlogère suisse. »

Les abonnés par la poste sont invités à renouveler leur abonnement auprès d'elle.

L'Administration du journal.

**Nouveaux livres d'établissement en magasin :**

Modèle B, 500 pages, 3 cartons à la page, reliure toile noire Fr. 17.50  
 Modèle BB, 500 pages, 3 cartons à la page, format plus grand, reliure toile noire Fr. 19.50  
 Modèle A, 500 pages, 3 cartons à la page, reliure extra solide, papier parcheminé Fr. 25.—  
 Modèle AA, 500 pages, 3 cartons à la page, format plus grand, reliure extra solide, papier parcheminé Fr. 27.50  
 Modèle CC, 500 pages, 6 cartons à la page, reliure extra solide, papier parcheminé Fr. 28.50  
 Pour les envois au dehors Port : en sus. — Feuilles spécimens à disposition.

Lithographie - Typographie R. HAEFELI & FILS  
 Rue Léopold Robert, 14 et 16

**Cote de l'argent**

du 28 Juin 1910

Argent fin en grenailles . . . . . fr. 97.— le kilo.

Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.

Change sur Paris . . . . . fr. 100.11 1/4

**BANQUE FÉDÉRALE**  
 (SOCIÉTÉ ANONYME)  
**LA CHAUX-DE-FONDS**  
 Direction Centrale : ZURICH  
 Comptoirs : BALE, BERNE, CHAUX-DE-FONDS, GENÈVE, LAUSANNE, ST-GALL, VEVEY, ZURICH.  
 Capital social : fr. 30.000.000 Réserves : fr. 5.850.000  
 Ouverture de comptes-courants débiteurs et créanciers. Achat et vente de titres et coupons. Avances sur titres suisses et étrangers.  
 Escompte et recouvrement d'effets sur la Suisse et l'Étranger. Matières précieuses.  
 Dépôts d'argent à vue et à l'année. 3600 H 10192 C Gardes de titres et leur gérance. Souscriptions aux émissions.  
 Nous recommandons nos **chambres d'acier** (Safe Deposit), doublement fortifiées, pour la garde de titres, valeurs et objets précieux. Sécurité et discrétion complètes. (Comptes personnels et comptes joints).

**“UNIVERSO” S. A.**  
 Société générale  
 des Fabriques d'Aiguilles de Montres  
 SIÈGE SOCIAL :  
 LA CHAUX-DE-FONDS - Rue Numa-Droz 83

Fabrique d'assortiments ancre et pivotage sur jauge en toutes grandeurs et qualités  
**B. STRAHM & MULLER, Boujean-Bienne**  
 H 4606 U Outils de précision 3761  
 à mesurer les forces d'échappements et ligne droite  
 Outils spéciaux pour acheveurs d'échappements  
 Interchangeabilité absolue

**HUGUENIN FRÈRES & C**  
**FABRIQUE NIEL**  
 LE LOCLE SUISSE  
 BOITES DE MONTRES DÉCORÉES BIJOUTERIE D'ART MÉDAILLES

Fabrique d'horlogerie „La Champagne“  
**Louis Müller & C<sup>ie</sup>**  
 Bienne (Suisse)  
**Grand assortiment de Montres Bracelets toujours en stock**  
 or, argent, niel, acier et plaqué  
 — Mouvements ancre et cylindre. —

Fabrique „Elegancia“  
**E. SAGNE-GEISER**  
 SONVILIER  
 Montres or, argent, gravées, émail, acier, genre Espagnol. 4415  
 Vente en gros de mouvements terminés, prêts à mettre en boîte, cad., aiguilles posés, sav. et lép. cylindre, 10 1/2<sup>mm</sup> à 11 3/4<sup>mm</sup>.  
 Prix spéciaux pour séries. H 269 J

**H. Moser & C<sup>ie</sup> - Le Locle.** Horlogerie soignée en tous genres simple et compliquée 4475  
 Maison fondée en 1826 H 10127 C

**LA CHAUX-DE-FONDS. Grande Brasserie Ariste Robert.** — Etablissement de 1<sup>er</sup> ordre. — Dîners à prix fixe. — Rendez-vous du monde horloger en passage à La Chaux-de-Fonds. — Restauration à la carte.

# Banque Populaire de Bienne

Fondée en 1869

Compte de virements N° 1075  
à la Banque Nationale SuisseCompte de chèques et virements  
postaux IV a N° 103

Capital Fr. 1,500,000.— Réserves Fr. 465,000.—

	1906	1907	1908	1909
Dividende . . . . .	6 %	6 %	6 %	6 %
Dotation des réserves . .	30,000	50,000	50,000	60,000

Intérêts bonifiés : 4393

**4 %** sur **Carnets de Dépôts** avec débite de trois mois pour les retraits.

**4 1/4 %** sur **Bons de Caisse (Obligations)** que nous émettons au pair en coupures de fr. 500.—, 1000.—, 2000.—, 5000.—. Les titres sont à trois ans fermes avec débite ensuite de six mois, nominatifs ou au porteur et munis de coupons semestriels.

Les versements peuvent être effectués sans frais auprès de tous les bureaux de poste sur notre compte de chèques IV<sup>a</sup> N° 103. (H630U)

## „MIKRON“

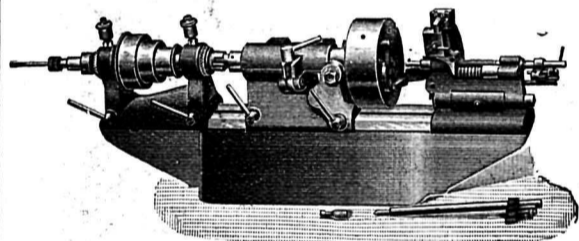
Fabrique de machines S. A. — BIENNE - Madretsch

Nous livrons des machines modernes

H 1717 U Bien étudiées et bien exécutées 3852

Assurant un travail exact et grande production

Notre catalogue vous renseignera plus amplement



Machine à sertir, système à quill

Projets  
Devis et  
Renseignements  
pour la  
fabrication  
rationnelle  
de la montre

## Fabricants, Négociants, Banquiers

qui avez des expéditions d'horlogerie, de marchandises diverses, ou de valeurs, assurez vos envois auprès de:

# „LA MARINE“

Compagnie anglaise

d'assurance des risques de transport

fondée en 1836 au capital de fr. 25,000,000.— dont fr. 4,500,000.— versés. — Réserves fr. 19,000,000.— la plus ancienne et la plus puissante des Compagnies d'assurances des risques de transport, qui accorde les plus grandes facilités à des conditions extra-avantageuses.

Assurances **par terre** et **par eau**, par polices spéciales d'abonnement ou en bloc. Polices en bloc à prime annuelle sans inscription dans un carnet, système tout nouveau pratique et avantageux.

Pour renseignements s'adresser à M<sup>rs</sup> **Teuscher & Artigue**, Directeurs à Neuchâtel, ainsi qu'à l'agent principal à La Chaux-de-Fonds, **M. L.-Alf. Besse**, Numa Droz 85. H 6453 N 3847

# Fabrique de Boîtes

argent

Médaille d'argent



Paris 1900

Médaille d'argent



Milan 1906

## Ecabert-Ziegler

LES BOIS (Suisse)

Importante Fabrique livrant les boîtes complètement terminées dans ses ateliers.

Tous genres et formes

Facettes

H 291 J

Boxes

à vis

4120

## FABRIQUE DE BOITES de MONTILIER

Boîtes métal et acier en tous genres, livrées brutes ou finies, qualités bon courant et soignées.

Spécialités:

Boîtes avec fonds et lunettes à vis. H 966 F  
Boîtes **Swing Ring** pour mouvements à mise à l'heure négative, grandeurs américaines.  
Boîtes - calottes en tous genres pour montres de sport et montres - portefeuilles. 4284  
Boîtes-contours pour montres-boules en toutes grandeurs.  
De nouvelles installations et un outillage perfectionné permettent d'assurer aux commandes une exécution prompte et irréprochable.

Fabrique d'Horlogerie ★ La Chaux-de-Fonds

**Georges Benguerel**

Montres or pour dames  
pour hommes

H 40155 C en tous genres et pour tous pays. Qualité garantie 4199

Articles bon marché, joailleries, fantaisies, extra-plates

## BANQUE DE BIENNE

Nous recevons des dépôts de fonds portant intérêt:

en **Compte-courant** à **3 1/2 %**, disponibles et **sans commission**;  
sur **Livrets d'Epargne** à **4 %** de fr. 1.— minimum, remboursables moyennant avertissement de 1 à 3 mois suivant les montants;

contre **Bons de Caisse** à **4 %** à 2 ans fixes, munis de coupons semestriels aux 30 juin et 31 décembre, et remboursables après dénonciation de 3 mois.

Le timbre et l'impôt de l'Etat de Berne à notre charge.

Nous accordons des **Crédits** et des **avances sur billets**, contre cautionnement ou nantissement, à des conditions avantageuses.

3469 H 4185 U

BANQUE DE BIENNE.

**FRITZ LÜTHY & Co**

000 AARBERG SUISSE 000

**FABRIQUE DE PIERRES FINES POUR HORLOGERIE**

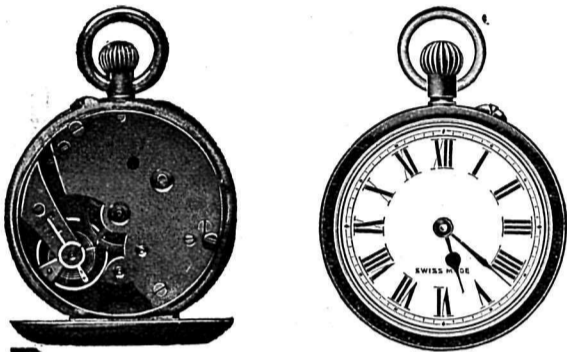
*SPECIALITÉ: Qualité soignée garantie et trous olivés*  
EXPORTATION · TÉLÉPHONE

USINES D'HORLOGERIE

**Obrecht & Co, Granges-Grenchen**

Adresse télégr.: Schmelze, Grenchen, Suisse

• **Montres pour Dames, 12 lig.**  
**extra bon marché**  
en boîtes de tous métaux



**Nouveautés en Montres 8 jours**   
Ancre et cylindre H 10193 C 3771  
Ultra-minces Systèmes Roskopf

N'achetez pas une Presse à découper  
sans visiter le magasin de machines

**G. Russbach-Matile Co**

La Chaux-de-Fonds

47, Rue Jaquet - Droz 47, à côté de la Gare

Concessionnaires exclusifs pour la Suisse de:

**E. W. BLISS Co, Paris - Brooklyn**

Presses à découper et à emboutir pour  
toutes les industries

H 10006 C **GRANDS PRIX:** 4000  
Paris 1900 - St-Louis 1904 - Londres 1908

Catalogues et renseignements sur demande.

Manufacture d'Horlogerie

**„LE PHARE”** AU LOCLE  
(SUISSE)

Expositions universelles  
et internationales  
Amsterdam - Paris - Genève  
Bruxelles - Liège - Milan  
MÉDAILLES D'OR - GRANDS PRIX  
ET HORS CONCOURS  
M. DU J.

H 10195 C 3856  
Montres simples  
Montres Chronographe-Compteur  
Montres à Répétition

Constructeur des célèbres machines „DIXI”  
pour grosse et petite horlogerie.

Fabrique d'assortiments à ancre  
**Paul Jeanneret,** Temple Allemand, 59,  
La Chaux-de-Fonds  
Force motrice Maison fondée en 1892 Téléphone 562  
**ASSORTIMENTS FIXES, LEVÉS VISIBLES**  
H 10179 C qualité garantie dans tous les genres. 3429

**BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE**  
NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS LE LOCLE

Ouverture de comptes-courants débiteurs et créditeurs. —  
Escompte et encaissement de lettres de change. — Prêts hypo-  
thécaires, sur cédules et sur billets. — Achat, vente et garde de  
titres. — Encaissement de coupons. — Avances sur nantisse-  
ment. — Location de coffres-forts. — Renseignements sur pla-  
cements de fonds et renseignements commerciaux. — Négo-  
ciation de monnaies et billets de banque étrangers. — Let-  
tres de crédit et chèques sur la Suisse et l'Étranger. H 10002 C  
La Banque reçoit les dépôts sur livrets d'épargne à 4% l'an jus-  
qu'à fr. 5000, cette somme pouvant être versée en une ou plusieurs fois.  
Elle délivre des bons de dépôt à 1 an 3 1/2%; à 2 et 5 ans 3 3/4%; à  
3 ans 4%. Ces bons sont émis au porteur ou nominatifs et pour n'im-  
porte quelle somme; ils portent intérêt dès le jour du dépôt. 3957  
Achat et vente de matières d'or, d'argent et de platine. - Or fin pour doreurs.

**HERMANN FATTON**

H 1380 U BIENNE (Suisse) 3593

**Fournitures pour Usines**

Courroies, huiles, graisses, déchets de coton,  
acier comprimé pour arbres de transmission.  
Vente de poulies STANDARD  
Stock important

SPECIALITÉ DE **GLICHES** POUR L'INDUSTRIE HORLOGÈRE

**J. SPRENGER** 35, Rue des Alpes, 35  
XYLOGRAPHE Tel. 830 BIENNE

Seul ATELIER SPECIAL de GRAVURE sur BOIS de la Région Horlogère  
BEAU CHOIX DE GALVANOS POUR CATALOGUES DE MONTRES

**Océan Watch,**

**BIENNE.**

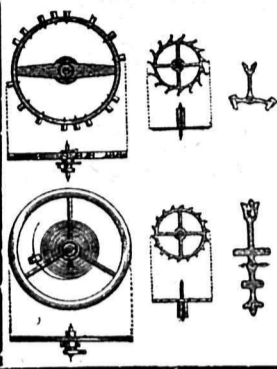
Montres ancre de précision  
et bon courant

4655 H 1148 U de 11-20 lignes.

**Swiss Jewel Co**  
**Yverdon - Locarno (Suisse)**  
 H 5011 C **Entreprise la plus importante** 3857  
 p<sup>r</sup> la fabrication de pierres p<sup>r</sup> l'horlogerie en tous genres (8 fabriques).  
**RUBIS, SAPHIR, GRENAT, VERMEIL.**  
**SPÉCIALITÉ: Interchangeabilité p<sup>r</sup> pivotage sur jauge.**  
**Sertissages à la machine**  
 Qualité soignée. **Exportation.** Troux olivés.

**Chronographes, Rattrapantes**  
**COMPTEURS DE SPORTS**  
 Tachymètres et Phonotélégrammes (déposés et brevetés)  
 Toutes spécialités pour automobiles  
**\* LÉON BREITLING \***  
 Montbrillant Watch Manufactory  
**LA CHAUX-DE-FONDS (Suisse)**  
 Demandez Prix et Echantillons 3801  
 H 10185 C

**Fabrique d'échappements**  
**ancres et Roskopf**  
 par procédés mécaniques  
 Production journalière 500 dz.  
 Pivotage garanti interchangeable.  
 Fabrication de **Balanciers** ancre et cyl.  
 Fabrication de **Pignons** d'échapp. à pivot levés  
 Balanciers et Pignons sont aussi livrés non pivotés  
 Prix très avantageux. Livraison rapide.  
**E. Moeri-Rufer**  
 H 258 J **St-Imier.** 4114



**PIGNONS**  
 Fabrication moderne  
 Taillages **dans l'acier rond**  
**Formes théoriques**  
 Interchangeabilité garantie

**RODÉ-STUCKY**  
 GENÈVE, Rue du Château, 6  
 H 4929 X Usine hydraulique 4396  
**St-Pierre de Rumilly (Hte-Savoie)**

**Technicien**  
**Calibriste**  
 ayant plusieurs années de pratique, **cherche engagement** dans bonne fabrique pour époque à convenir.  
 Offres sous chiffres **H 1147 U** à **Haasenstein & Vogler, Bienne.** 4656

**Aide-technicien**  
 Jeune homme très sérieux, ayant pratiqué comme pivo- teur, acheveur d'échappements, remonteur, aide-technicien, chef d'ébauches, **cherche place.**  
 Ecrire s. chiffres **K 3605 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 4664

**Faiseur de secrets**  
 connaissant la partie des secrets américains à fond, capable à l'occasion de diriger un atelier et connaissant le jouage de la boîte finie **cherche place** dans fabrique d'horlogerie ou fabrique de boîtes. 4671  
 Offres s. **H 813 N** à **Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.**

**Demandés pour**  
**les Indes-Anglaises**  
**Bombay et Calcutta, 2 jeunes employés de bureau** pour commerce d'horlogerie et bijouterie, gros et détail.  
 Offres avec références sous **Hc 14735 X** à **Haasenstein & Vogler, Genève.** 4675

**HORLOGER**  
**TECHNICIEN**  
 calibriste, énergique et capable, connaissant très bien la fabrication par procédés modernes, ayant 18 ans d'expérience dans toutes branches de la fabrication, **cherche place** tout de suite.  
 Ecrire s. chiffres **C 3616 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 4677

**On demande à Besançon**  
**représentation**  
 de fabriques de **finissages** et de **montres** au fixe ou à la commission. 4676  
 S'adresser à **M. Amy Parrot, 12, Place de la Révolution, à Besançon.** H 3617 C

Maison d'horlogerie de premier ordre, demande pour la Russie un **employé** connaissant à fond l'horlogerie, parlant allemand, français et, si possible, un peu le russe. En cas de convenance, place d'avenir.  
 Offres par écrit avec références sous chiffres **A 8869 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 4672

**LOTS**  
**On demande à acheter** tous lots concernant l'horlogerie; lots extra bon marché de montres et boîtes en or, argent et métal, ainsi que fournitures d'horlogerie.  
 Faire offres avec prix détaillé sous chiffres **U 3451 X** à **Haasenstein & Vogler, Genève.** 4661

**WALBER**  
 CHAUX-DE-FONDS - Léop. Rob. 55  
 ZUCHES  
 CACHETS  
 POINÇONS  
 ESTAMPES  
 MACHINES NUMÉRIQUES  
 POUR HORLOGERIE.  
 MARQUES DE FABRIQUE  
 MODELES & BREVETS DANS TOUS LES PAYS

**Emallages**  
 sur tous métaux  
**Auguste Ducommun**  
 H 8173 C **Parc, 81,** 4499  
**La Chaux-de-Fonds**

**E.D. Elias**  
 HORLOGERIE EN GROS  
 EXPORTATION  
 12, Oude Turfmarkt  
**AMSTERDAM**  
 HOLLANDE  
 H 40177 C 476

Un atelier de dernier perfectionnement entreprendrait des **pivotages** cylindre et ancre, ainsi que les **finissages** de tous genres.  
 Ecrire sous chiffres **A 3611 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 4673

**Tabourets en bois avec vis en fer**  
  
 Demandez les prix S. V. P.  
 Seule fabrique spéciale 4650  
**CHes HEITZ, BALE**

**FABRIQUE D'HORLOGERIE**  
 Spécialités de quantités en tous genres  
**Alfred Robert**  
 rue de la Paix, 107  
**LA CHAUX-DE-FONDS**  
 Quantités à aiguilles de 46 à 50 lig.  
 Quantités double faces  
 Quantités à guichets automatique  
 Montre universelle  
 Montre double tours d'heures  
 Montre double faces  
 Montres sans aiguille  
 H 40175 C **Montres garanties** 3569

**Modèles**  
 pour les machines de précision de l'industrie horlogère, modèles pour écoles, modèles pour brevets, fabriqués d'après les dessins ou échantillons reçus. Prix les plus bas et exécution irréprochable. H 7640 Y 3657  
**Ad. Locher,** menuiserie mécanique de modèles, Berne

**Frappe artistique**  
 p<sup>r</sup> l'horlogerie, la bijouterie, l'orfèvrerie  
 Niel, Eaux-fortes, Taille-douce  
 H 10182 C **Poinçons particuliers** 3615  
 Frappe de cuvettes, cadrans  
 Insignes pour sociétés  
**P. Grosjean - Redard**  
 La Chaux-de-Fonds  
 73 b, rue Léopold Robert  
**Machines à régler**

Fabrique d'horlogerie  
**L. Sandoz - Vuille**  
 Le Locle (Suisse)  
**Montre réveil (brevetée).**  
**Montre 8 jours 3433**  
**à tirette (brevetée).**  
**Montre 8 jours**  
 avec quantième et seconde.  
 Marque „PRESTO“

A remettre, pour cause majeure, à la Chaux-de-Fonds, une **importante affaire industrielle** sans concurrence et susceptible de grand développement. - Convientrait à mécanicien ou technicien.  
 Ecrire sous chiffres **K 8770 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 4653

**Technicien - calibriste expérimenté**  
**cherche place**  
 Certificats à disposition. — Offres sous chiffres **H 1178 U** à **Haasenstein & Vogler, Bienne.** 4674

**Une importante maison d'horlogerie** de Genève **cherche un employé de bureau** bien au courant de la branche. — Adresser offres avec détails des connaissances, références et prétentions, sous chiffres **Y 3333 X** à **Haasenstein & Vogler, Genève.**

Personne d'initiative, sérieuse et capable, connaissant à fond le commerce de **fournitures d'horlogerie, cherche place de représentant-gérant** d'une bonne maison, pour tous les articles de cette branche ou spécialités s'y rattachant. Ferait éventuellement quelques voyages.  
 Adresser offres détaillées s. chiffr. **Y 3608 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 4667

On demande dans une fabrique d'ébauches, un **technicien** capable et énergique, pour diriger la fabrication de l'ébauche (petites pièces) ancre et cylindre. Place stable. De sérieux certificats sont exigés.  
 Ecrire s. **V 8826 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 4666  
**Leçons écrites de compt. amér.**  
 Succès garanti. Prosp. gratis.  
**H. Frisch,** expert comptable, Zurich F. 21. H 154 Z 4010

**Porte-échappements à ancre et Roskopf**  
 en tous genres, grandeurs et qualités pour pendules de voyage. Calibres spéciaux pour pendules de vaisseaux et compteurs. Travail garanti et prix modérés. — **Louis Evard, Verrières (Suisse), Neuchâtel.** H 4157 N 4387

Négociant offrant références 1<sup>re</sup> valeur et toutes garanties, **cherche représentation** de grandes fabriques d'horlogerie, avec dépôts de marchandises. Offres sous chiffres **K 3433 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 4488

Importante fabrique de boîtes demande un **chef de fabrication** énergique et capable, connaissant bien la fabrication de la boîte argent, métal et acier en tous genres.  
 Inutile de se présenter sans preuves de capacités et références de premier ordre.  
 S'adr. s. chiffres **H 2713 A** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 4651

**NOUVEAU**  
**Répétition 13 lignes**  
 1/4 et minutes, lépines et sav.  
 Répétitions tous genres  
**Ernest GOY - BAUD**  
 Parc 81, La Chaux-de-Fonds  
 Chronographes - Compteurs  
 Rhabillages. 3880  
 H 10183 C

**BREVETS D'INVENTION**  
 MARQUES DE FABRIQUE-DESSINS-MODELES.  
 OFFICE GÉNÉRAL FONDÉ EN 1868 LA CHAUX-DE-FONDS.  
**MATHEY-DORET** Ingr. Conseil

**Pierristes**  
**Quel pierriste pourrait fournir des glaces grenats n°s 12 et 13, diamètre 8/12, qualité courante.**  
 Adresser les offres par écrit sous **M 24423 L** à l'Agence **Haasenstein & Vogler, à Lausanne.** 4665

**HORLOGER**  
 sérieux et énergique, connaissant à fond la montre simple et compliquée, soignée et extra-soignée, ainsi que le réglage de précision, **cherche pour époque à convenir, place de visiteur, régleur de précision ou directeur de fabrication** dans bonne maison.  
 Ecrire s. chiffres **Z 3610 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 4668

**On demande à acheter** régulièrement des petites pièces arg. gal. à cuv., mouv. à vue, bon marché.  
 Offres s. chiffres **H 1174 U** à **Haasenstein & Vogler, Bienne.** 4660

**Commis de fabrication**  
 absolument sérieux et expert, est demandé par une fabrique d'horlogerie de Bienne.  
 Offres av. cop. de cert., réf. et prêt. sous chiffres **H 1183 U** à **Haasenstein & Vogler, Bienne.** 4669